

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE KAMOURASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Le 4 octobre 2016

SÉANCE ORDINAIRE

Présents : Monsieur le pro-maire Éric Lavoie, mesdames les conseillères Julie Mercier, Johanne Dubé, Nathalie Desroches et monsieur Christian Dionne

Absences : Madame la mairesse Nathalie Lévesque et la conseillère madame Christiane Kim Cornelissen

Nous procédons à l'enregistrement de la présente réunion en vue de garantir une fidèle reproduction des débats devant être consignés au procès-verbal.

239.10.16

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Julie Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 octobre 2016 soit accepté tel que présenté en laissant le varia ouvert.

240.10.16

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2016

Monsieur Éric Lavoie s'informe auprès des membres du conseil municipal, à savoir s'ils ont reçu la copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2016.

Comme il appert et a été reconnu que chacun a reçu copie du procès-verbal, il est proposé par Nathalie Desroches et résolu à l'unanimité des conseillers présents de le ratifier et de l'adopter.

SUIVI DES RÉOLUTIONS DU MOIS DE SEPTEMBRE 2016

La directrice générale, madame Christiane Lemire, mentionne que toutes les résolutions de la séance régulière du 6 septembre 2016 ont été envoyées à qui de droit.

241.10.16

ACCEPTATION DES INCOMPRESSIBLES, DES FACTURES ADDITIONNELLES ET DES COMPTES À PAYER

La liste des salaires et des incompressibles ainsi que la liste des comptes à payer sont déposées et font partie intégrante du procès-verbal.

Il est proposé par Christian Dionne et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes suivants soient approuvés et que la directrice générale soit autorisée à en faire le paiement.

| | |
|---|----------------------|
| TOTAL SALAIRES ET REER | 22 163.07 \$ |
| TOTAL DES INCOMPRESSIBLES - MUNICIPALITÉ | 22 469.11 \$ |
| TOTAL DES COMPTES À PAYER - MUNICIPALITÉ | 139 663.01 \$ |
| GRAND TOTAL : | 184 295.19 \$ |

242.10.16

RÉSOLUTION CONCERNANT LA POLITIQUE FAMILIALE (CORRIGER LA RÉOLUTION 236.09.16)

ATTENDU QUE le ministre de la Famille a lancé un nouvel appel de projets dans le cadre du Programme de soutien financier aux politiques familiales municipales qui s'est terminé le 23 septembre 2016 ;

ATTENDU QU'après vérification auprès du conseiller analyste du ministère de la Famille, la résolution doit préciser l'identité de l'élu(e) responsable des questions familiales (RQF) ;

ATTENDU QU'exceptionnellement, le ministère de la Famille accepte d'étudier notre demande et ne sera pas considérée incomplète étant donné que le conseil municipal se réunit en séance régulière en octobre afin d'adopter une nouvelle résolution ;

ATTENDU QUE dans la résolution no 236.09.16 adoptée à la séance de septembre, cette précision a été omise ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Johanne Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Pacôme autorise M. Christian Dionne, représentant du conseil municipal au comité MADA et responsable des questions familiales tel que mentionné dans la résolution no 320.12.13, à présenter une demande de subvention au montant de cinq mille deux cent cinquante dollars (5 250 \$) pour et au nom de la municipalité de Saint-Pacôme auprès du ministère de la Famille pour mettre à jour sa politique familiale.

QUE la municipalité de Saint-Pacôme autorise M. Christian Dionne, conseiller, à signer le protocole d'entente, à intervenir entre le Ministère et la Municipalité pour le versement de la subvention et tout autre document relatif au projet financé.

QUE la municipalité de Saint-Pacôme désigne à nouveau, madame Yvonne Tremblay, agente de développement, comme responsable du projet pour la municipalité de Saint-Pacôme auprès du Ministère.

**AVIS DE MOTION AYANT POUR OBJET L'ADOPTION D'UN
RÈGLEMENT REMPLAÇANT LES RÈGLEMENTS NOS 95 ET 202
RELATIFS AUX JOURS ET HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU
MUNICIPAL**

Avis de motion est par la présente donné par la conseillère Nathalie Desroches qu'à une prochaine réunion un règlement remplaçant les règlements nos 95 et 202 relatif aux jours et heures d'ouverture du bureau municipal sera présenté pour adoption avec dispense de lecture.

Nathalie Desroches,
conseillère

243.10.16

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 306 VISANT LA CRÉATION
D'UNE RÉSERVE POUR LA VIDANGE DES ÉTANGS AÉRÉS**

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE KAMOURASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

RÈGLEMENT 306

**REGLEMENT AYANT POUR OBJET LA CREATION D'UNE RESERVE
FINANCIERE POUR LA VIDANGE DES ETANGS AERES DU RESEAU
D'EGOUT ET POUR LA DISPOSITION DES BOUES**

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de l'article 1094.1 du Code municipal, le conseil peut créer au profit d'un secteur déterminé une réserve financière à une fin déterminée pour le financement de dépenses ;

ATTENDU QUE les travaux de vidange des étangs aérés du réseau d'égout ainsi que la disposition des boues doivent être effectués périodiquement et représentent des déboursés importants ;

ATTENDU QUE la création d'une réserve financière permet d'étaler le financement de ces travaux sur une période beaucoup plus longue et ainsi d'éviter une augmentation importante de la taxe d'assainissement des eaux l'année où ces travaux seront réalisés ;

ATTENDU QUE le conseil juge dans l'intérêt de la Municipalité et du secteur concerné de créer une réserve financière pour la vidange des étangs aérés du réseau d'égout et pour la disposition des boues ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné le

15 août 2016.

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Nathalie Desroches et résolu à l'unanimité des membres présents que le présent règlement portant le numéro 306 est adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

1. OBJET DE LA RÉSERVE FINANCIÈRE

Une réserve financière est créée par le présent règlement pour le financement des dépenses relatives à la vidange des étangs aérés du réseau d'égout et pour la disposition des boues provenant de ces étangs.

2. MONTANT PROJETÉ DE LA RÉSERVE FINANCIÈRE

Le montant maximal de la réserve financière est de 95 000 \$.

3. SECTEUR DÉTERMINÉ

La réserve financière est créée au profit de tous les immeubles utilisant un réseau d'égout et des futurs immeubles qui seront desservis par le réseau commun d'égout de la Municipalité de Saint-Pacôme.

4. MODE DE FINANCEMENT

Le financement de cette réserve est fait à même la taxation annuelle de l'affectation des étangs chargée à tous les immeubles desservis par ledit réseau pour un montant de 30 000 \$ par année. De plus, les intérêts générés par les sommes ainsi affectées font partie de la réserve jusqu'à concurrence du montant projeté.

5. DURÉE

La réserve financière a une durée de dix (10) ans commençant le 1^{er} janvier 2017 et se terminant le 31 décembre 2027.

6. MODE D'UTILISATION DE LA RÉSERVE

Le conseil municipal, par résolution, affecte un montant de la réserve financière au budget pour le financement de dépenses reliées à la vidange des étangs aérés et à la disposition des boues.

7. AFFECTATION DE L'EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES À LA FIN DE L'EXISTENCE DE LA RÉSERVE

À la fin de l'existence de la réserve financière, l'excédent des revenus sur les dépenses, le cas échéant, retourne au fonds général à un surplus accumulé affecté au bénéfice du secteur déterminé à l'article 3 du présent règlement.

8. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À SAINT-PACÔME, CE QUATRIÈME (4^E) JOUR DU MOIS D'OCTOBRE 2016

244.10.16

RÉSOLUTION POUR LES SURPLUS AFFECTÉS AU FONDS RÉSERVÉS – ÉTANGS AÉRÉS

ATTENDU QU'il y a un solde de trente-cinq mille cent vingt-neuf dollars et soixante-treize cents (35 129,73 \$) dans les surplus affectés qui concerne les étangs aérés qui provient de taxation antérieure ;

ATTENDU QUE la taxation 2016 a généré un revenu de vingt-neuf mille quatre cent soixante-dix dollars et quarante-six cents (29 470,46 \$) ;

ATTENDU QU'une réserve financière a été créée en 2016 pour les étangs aérés ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Nathalie Desroches et résolu à l'unanimité des conseillers présents de transférer un montant de trente-cinq mille cent vingt-neuf dollars et soixante-treize cents (35 129,73 \$) des surplus affectés au fonds réservés – étangs aérés.

QUE le solde au 31 décembre 2016 du fonds réservés – étangs aérés est maintenant de soixante-quatre mille six cents dollars et dix-neuf cents (64 600,19 \$).

245.10.16

RÉSOLUTION CONCERNANT L'ASPHALTE DE LA RUE GALARNEAU/SUBVENTION

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a fait une demande de subvention dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal pour l'exercice financier 2016-2017 ;

ATTENDU QU'une subvention au montant de 10 000 \$ a été confirmée à la municipalité par le ministre des Transports Laurent Lessard le 6 septembre 2016 dans le cadre de ce programme ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Julie Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de décréter les travaux de pavage d'asphalte (couche de surface) sur la rue Galarneau pour un montant de 10 689,14 \$ plus taxes;

QUE ce présent conseil retient les services des Constructions H.D.F. inc. du Cap-Saint-Ignace pour exécuter les travaux selon les conditions énoncées dans la soumission datée du 20 septembre 2016 relativement au pavage d'asphalte de la rue Galarneau.

246.10.16

EMPRUNT TEMPORAIRE – CAISSE DESJARDINS DE L'ANSE DE LA POCATIÈRE

ATTENDU QUE le 6 octobre 2015, la Municipalité de Saint-Pacôme a adopté le règlement no 293 décrétant une dépense et un emprunt de trois cent trente-sept mille quatre-cent-soixante-dix dollars (337 470\$) pour réaliser des travaux de prolongement de la conduite d'eau potable sur le boulevard Bégin et afin de financer les subventions dans le cadre du programme de travaux TECQ 2014-2018;

POUR CETTE RAISON, il est proposé par Johanne Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la Municipalité de Saint-Pacôme à contracter un emprunt temporaire auprès de la Caisse Desjardins de l'Anse de La Pocatière d'une somme de trois cent trente-sept mille quatre cent soixante-dix dollars (337 470 \$) dans l'attente de l'encaissement des subventions accordées dans le cadre du Programme de travaux TECQ 2014-2018.

D'autoriser la mairesse, madame Nathalie Lévesque et la directrice générale, madame Christiane Lemire à signer tout document relatif à cet emprunt temporaire.

247.10.16

VENTE DE TERRAIN ET AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme est propriétaire du lot numéro 4319529 du cadastre de Québec, étant une ancienne citerne maintenant inutile pour la Municipalité ;

POUR CETTE RAISON, il est proposé par Christian Dionne et résolu à l'unanimité des membres présents de vendre le lot 4319529, ayant une superficie de 18,2m² à monsieur Rénauld Charest et madame Lyse Desjardins, propriétaire du lot 4319530 contigüe, et ce pour la somme d'UN DOLLAR (1,00 \$) ;

QUE la mairesse, madame Nathalie Lévesque et la directrice générale, madame Christiane Lemire, soient autorisées, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Pacôme, à signer tous les documents relatifs à la transaction, et à signer l'acte de vente, à y stipuler toutes autres clauses jugées nécessaires et utiles et généralement faire le nécessaire, recevoir le paiement et donner quittance.

248.10.16

DEMANDE DE PERMIS – PIIA – 19, RUE WILLIAM

ATTENDU QUE Mme Hélène Lévesque nous informe de la demande de permis de rénovation pour le 19, rue William ;

ATTENDU QUE le propriétaire désire remplacer le revêtement de bardeau d'asphalte de la partie arrière de la toiture de la cuisine d'été par de la tôle grise comme la partie avant de la toiture ;

ATTENDU QUE le propriétaire désire poser un évier sur le toit de la maison, poser un drain et faire un plancher de ciment dans la cave ;

ATTENDU QUE le tout est conforme au règlement d'urbanisme, le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de permis pour le 19, rue William ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Christian Dionne et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser Mme Hélène Lévesque, inspectrice régionale en bâtiment et en environnement, à émettre le permis de rénovation pour le 19, rue William.

249.10.16

DEMANDE DE PERMIS - PIIA - 251. BOULEVARD BÉGIN

ATTENDU QUE Mme Hélène Lévesque nous informe de la demande de permis de rénovation pour le 251, boulevard Bégin ;

ATTENDU QUE le propriétaire désire remplacer la rampe de la galerie en fer forgé par une rampe en aluminium et refaire les marches ;

ATTENDU QUE le propriétaire désire refaire la façade du commerce en canexel et la partie en bas de la vitrine en pierre fusion ;

ATTENDU QUE le tout est conforme au règlement d'urbanisme, le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de permis pour le 251, boulevard Bégin ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Christian Dionne et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser Mme Hélène Lévesque, inspectrice régionale en bâtiment et en environnement, à émettre le permis de rénovation pour le 251, boulevard Bégin.

250.10.16

DEMANDE DE PERMIS - PIIA - 296. BOULEVARD BÉGIN

ATTENDU QUE Mme Hélène Lévesque nous informe de la demande de permis de rénovation pour le 296, boulevard Bégin ;

ATTENDU QUE le propriétaire désire remplacer cinq (5) fenêtres du côté Ouest et une (1) fenêtre du côté Est de sa maison tout en gardant le même modèle de fenêtres à battant ;

ATTENDU QUE le tout est conforme au règlement d'urbanisme, le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de permis pour le 296, boulevard Bégin ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Christian Dionne et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser Mme Hélène Lévesque, inspectrice régionale en bâtiment et en environnement, à émettre le permis de rénovation pour le 296, boulevard Bégin.

**AVIS DE MOTION POUR ABROGER LE RÈGLEMENT NO 284
DÉCRÉTANT L'ABOLITION DU PROGRAMME D'ACCÈS À LA
PROPRIÉTÉ**

Avis de motion est par la présente donné par la conseillère Nathalie Desroches qu'à une prochaine réunion un règlement abrogeant le règlement no 284 décrétant l'abolition du programme d'accès à la propriété sera présenté pour adoption avec dispense de lecture.

_____ Nathalie Desroches,
conseillère

251.10.16 **MANDAT AU NOTAIRE - SERVITUDE DE MONSIEUR ALEX
ALEXANDRE**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme doit mandater un notaire pour préparer un acte de radiation de tout droit de servitude confirmée par la résolution 233.09.16, ainsi que tous les documents notariés pour le dossier de la servitude de monsieur Alex Alexandre ;

POUR CETTE RAISON, il est proposé par Johanne Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents de donner le mandat du contrat de la servitude de monsieur Alex Alexandre à monsieur Yves Lévesque, notaire de la firme Garon, Lévesque, Gagnon, St-Pierre ;

QUE la mairesse, madame Nathalie Lévesque et la directrice générale, madame Christiane Lemire, soient autorisées, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Pacôme, à signer tous les documents notariés relatifs à la transaction de la servitude de monsieur Alex Alexandre.

252.10.16 **DEMANDE DE PERMIS -PIIA - 280, BOULEVARD BÉGIN**

ATTENDU QUE Mme Hélène Lévesque nous informe de la demande de permis de rénovation pour le 280, boulevard Bégin ;

ATTENDU QUE le propriétaire désire remplacer le bardeau d'asphalte de la toiture qui est actuellement de couleur vert par une couleur gris étain ;

ATTENDU QUE le tout est conforme au règlement d'urbanisme, le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de permis pour le 280, boulevard Bégin ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Christian Dionne et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser Mme Hélène

Lévesque, inspectrice régionale en bâtiment et en environnement, à émettre le permis de rénovation pour le 280, boulevard Bégin.

PROTOCOLE D'ENTENTE CONCERNANT LE PROJET DU BELVÉDÈRE

Ce sujet est reporté à la réunion de novembre prochain.

CORRESPONDANCE

La correspondance est déposée au conseil et fait partie intégrante du procès-verbal des archives.

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

Dix-huit (18) personnes assistent à la réunion.

253.10.16

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

N'ayant plus rien à discuter, il est proposé par Johanne Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents de clore l'assemblée. Il est 20 h 35.

Éric Lavoie
Pro-maire

Christiane Lemire
Directrice générale

